

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 9 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes
 En exercice : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de Présilly, dûment convoqué, s'est réuni en session
 Présents : 11 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire
 Votants : 12 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 juin 2024

Conseillers présents : N. DUPERRET, L. DUPAIN, D. ROULLET, T. PORRET, M. FAVRE, S. MACHIN, P. MARCHAND,
 D. MAXIT, Y. NARDO, B. PORRET, A. VULLIET

Conseillers excusés : F. DUFOND donne pouvoir à T. PORRET

Conseillers absents : C. CLERT, P. JOLY

Ordre du jour de la séance du conseil municipal :

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du rapport triennal zéro artificialisation nette (ZAN),
- Approbation de principe du projet de travaux voie verte RD18 phase 1,
- Compte rendu des décisions du Maire.

Vérification des présences :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que. F. DUFOND donne pouvoir à T. PORRET, C. CLERT et P. JOLY sont absents.

A l'issue de la vérification des présences, le nombre de conseillers en exercice participant à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, le quorum est atteint avec 11 présences.

1- ARRETE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le Procès-Verbal est arrêté et sera signé par le Secrétaire de Séance.

2- NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec :

12 votes pour 0 vote contre 0 abstention

Désigne Laurent DUPAIN secrétaire de séance.

3- APPROBATION DU BILAN ZERO ARTIFICIALISATION NETTE - ZAN

Laurent Dupain rapporteur :

Article 2 : Études et Consultations Préalables Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les études nécessaires et à consulter les entreprises et bureaux d'études pour l'établissement des devis et propositions techniques, en s'appuyant sur le projet d'implantation déjà réalisé.

Article 3 : Financement Le Conseil Municipal charge le Maire de rechercher les subventions et financements nécessaires à la réalisation de la Phase 1 de ce projet auprès des différents partenaires.

Article 4 : Affinage du Chiffrage et Plan Prévisionnel de Financement Le Conseil Municipal note qu'à ce stade, les communes disposent d'un chiffrage effectué en ratio. Avec l'avancée du projet, ce chiffrage sera affiné. Le plan prévisionnel de financement sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal pour approbation.

Article 5 : Engagement du Maire Le Maire est autorisé à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la bonne réalisation de la Phase 1 du projet, et à signer tous les documents afférents.

Monsieur le Maire explique que la commune de Feigères présente une délibération similaire au prochain conseil municipal. Cette réflexion commune est en lien avec l'absence de transports en commun sur le territoire des deux collectivités.

Les prochaines étapes décisionnelles sont d'une part la validation de la Communauté de Communes et des axes structurants et une position de la Préfecture sur l'aménagement envisageable d'un mobiduc.

5- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020, DU 7 JUILLET 2020, DU 12 OCTOBRE 2021 ET DU 27 JUIN 2023

Par délibération n° 2020-26 en date du 26 mai 2020, du 7 juillet 2020, du 12 octobre 2021 et du 27 juin 2023, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat délégation pour l'exécution de certaines missions.

Décision 2024-21 : La Commune renonce à utiliser l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées A 991, A940 et A943 sises à PRÉSILLY 74160 – 347 chemin Sous les Près.

Le Conseil municipal,

Prend acte de cette décision

6- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSION TRAVAUX :

Sécurisation VC11 :

T. PORRET informe que les murs montagne, au niveau des deux virages, les Vernands et le hangar à sel, seront installés la semaine du 15 juillet.

Entretien des voiries

Dans le cadre du marché à bon de commande, les travaux ont été réalisés. Un balayage doit avoir lieu afin de finaliser les réfections bi-couches et finaliser le collage gravier. Cette étape dépend de la météo, les travaux devraient être achever rapidement.

Enfouissement réseaux route du moulin

Les travaux d'enfouissement dont l'axe principal est la route du moulin sont terminés. La pose des mats est effectuée et le raccordement a été confirmé pour les 28 et 29 août prochain.

Concernant le projet de travaux de la route du petit châble qui a fait l'objet de plusieurs commissions travaux, des ajustements devront être pris en compte sur la structure, un diagnostic G2 et amiante seront réalisés et une mise à jour est attendue prochainement. Les travaux pourraient débuter fin du 1^{er} trimestre 2025 selon le budget

envisagé. Une réunion publique sera alors organisée. M. le Maire informe que la commune a obtenu une subvention de 200 000 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la commune attend le retour des autres financeurs suite aux demandes faites.

La prochaine commission travaux est prévue fin juillet.

COMMISSION URBANISME :

Pour donner suite à la délibération approuvant le rapport triennal zéro artificialisation nette (ZAN) présenté en séance, L. DUPAIN rappelle que les commissions urbanismes se poursuivent. La prochaine réunion est fixée au 17 juillet à 18h00 en mairie et est ouverte à tous.

7- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Police pluri communale :

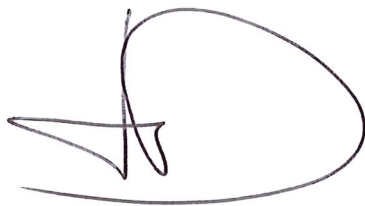
Monsieur le Maire fait suite aux informations données lors de la séance du conseil municipal précédente, Madame le Maire de Saint-Julien-en-Genevois souhaite mettre fin, de manière anticipée, la convention qui lie les communes. A ce jour aucune décision n'est prise ni validée par les communes. M. le Maire rappelle que cette convention est établie jusqu'à décembre 2025 et que des investissements ont été financés par les communes adhérentes.

Aucun autre point n'est abordé.

La séance est levée à 20h25

Le Secrétaire de séance

L. DUPAIN



Présilly, le 5 septembre 2024

Le Maire

N. DUPERRET

